
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 10 septembre 2020
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille vingt et le dix septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude LANDRIER
<u>Votants:</u> 11	<u>Sont présents:</u> Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD, Helene MARECHAL
	<u>Représentés:</u> David LE QUERE par Jean Claude LANDRIER, Anthony HUILIER par Richard MOREAU
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Jocelyne KAPLON

Le procès verbal de la séance du 10/07/2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Objet: SAUVIGNY LE BOIS frais de scolarité - DE 2020 055

La commune de Sauvigny Le Bois a fixé le montant des participations pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit:

- 1 403.00€ par élève d'école maternelle
- 667.00€ par élève d'école élémentaire

15 enfants de Provency fréquentent cette école:

7 maternelles X 1403.00€ = 9 821.00€

6 élémentaires X 667.00€ = 4 200.00 €

2 élémentaires:

1 parti en novembre 2019 = 2/10ème soit 133.40€

1 depuis mars 2020 = 4/10ème soit 561.20€

soit un total de 14 517.60€.

A l'unanimité le conseil accepte la prise en charge de ces frais de scolarité.

Objet: SAUVIGNY LE BOIS participation frais services périscolaires - DE 2020 056

La commune de Sauvigny Le Bois a adressé à la commune de Provency la liste des élèves fréquentant leur cantine scolaire ainsi que le nombre de repas pris pour l'année scolaire 2019/2020.

13 élèves fréquentent la cantine pour un total de 875 repas, dans la convention prise avec la commune de Sauvigny le Bois la commune de Provency participe à hauteur de 1€ par repas.

Le conseil municipal charge le maire de régler à la commune de Sauvigny Le Bois la somme de huit cent soixante quinze euros au titre de la participation aux frais des services périscolaires pour l'année 2019/2020.

Objet: FORET THORY PROVENCY renouvellement certificat PEFC - DE 2020 057

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à la démarche de certification forestière PEFC (Plan Européen Forest Certification).

Il précise que l'exigence d'un bois certifié est une condition d'accès aux marchés publics et privés.

l'adhésion arrive à échéance le 31 décembre 2020; la contribution financière est répartie comme suit:

Forêt indivise communes de Thory (70%) et Provency (30%).

Surface totale 100ha 7.

Participation aux frais d'adhésion pour 5 ans: 20€

Cotisation pour 5 ans: 0.65€ X 100 ha = 65€

Part de la commune de Provency: 30% X 85€ = 25.50€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide de renouveler, à effet du 01/01/2021, l'adhésion de la commune à la certification PEFC.
- charge et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

Objet: FORET THORY PROVENCY Etat d'assiette vente 2021 - DE 2020 058

Plan de coupe de la forêt communale exercice 2021.

Le Maire informe le conseil municipal que l'ONF a proposé le plan de coupe pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal demande

- Le martelage des parcelles P26 P27 P28

prévues au plan de gestion et fixe la destination des produits comme suit:

- Délivrance de la totalité de la coupe: P26 P27 P28 ouverture des cloisonnements d'exploitation.

Objet: CCAVM rapport d'activité 2019 - DE 2020 059

Le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2019 de la CCAVM.

Ce rapport a pour vocation:

- de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la CCAVM

- de présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères etc...

- de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

A l'unanimité le conseil municipal approuve le rapport annuel de la CCAVM pour 2019.

Objet: CCAVM Transfert des Pouvoirs de police - DE 2020 060

Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Le Maire présente au conseil municipal la possibilité de s'opposer à ce transfert pour l'exercice des pouvoirs de police par la CCAVM relatifs aux domaines de compétences que sont l'assainissement, la voirie, la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, la collecte des déchets ménagers et l'habitat.

Le Maire souhaite s'opposer à ce transfert automatique et demande avis du conseil municipal avant de prendre sa décision dans ce domaine.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette décision.

Objet: Sinistre appartement rez de chaussée 24 Grande Rue Assurance - DE 2020 061

Un sinistre a été constaté au logement du rez de chaussée au 24 Grande Rue: humidité sous carrelage et en pied de cloisons dans le couloir, la salle à manger et la salle de bains.

Le maire a fait une déclaration auprès de l'assureur GROUPAMA dans le cadre de la garantie dommage ouvrage.

GROUPAMA a nommé un expert la société EURISK, qui a établi un rapport d'expertise:

- origine des désordres: un défaut d'étanchéité de la partie courante de la douche de la salle de bain de l'appartement.

Les travaux à faire exécuter sont: reprendre l'étanchéité de la partie courante de la douche de la salle de bain ainsi que le carrelage du couloir.

Les devis de travaux s'élèvent à 6 880€.

GROUPAMA propose le remboursement des travaux sur cette base.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'accepter ce remboursement dans le cadre de la garantie "dommage ouvrage"

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le remboursement de 6 880€ par l'assureur GROUPAMA et charge le maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Objet: Sinistre appartement rez de chaussée 24 Grande Rue travaux - DE 2020 062

Suite au sinistre de l'appartement du rez de chaussée au 24 grande rue, les travaux à réaliser sont les suivants:

- Plomberie: 1980€ TTC selon devis SZYNKIEWICZ-DESPLAIN n°5692 du 16/06/2020 validé par l'expert de l'assurance GROUPAMA
- Carrelage: 3 250€ HT compte tenu de sa responsabilité dans le sinistre ,selon devis MONTONE n°281 du 16/06/2020 validé par l'expert de l'assurance GROUPAMA
- Plâtrerie Peinture: 1650€ en l'absence de devis, estimation de l'expert de l'assurance GROUPAMA soit un total de 6880€.

Le conseil municipal accepte de faire réaliser ces travaux tels que présentés, l'assurance GROUPAMA remboursant 6880€.

Le conseil municipal charge le maire de faire exécuter ces travaux et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Objet: Sinistre appartement rez de chaussée 24 Grande Rue écritures comptables - DE 2020 063

Suite au sinistre de l'appartement du rez de chaussée au 24 grande rue, des travaux non prévus au budget sont à réaliser.

le montant des travaux s'élève à: 6880€
le remboursement de l'assurance GROUPAMA s'élève à 6880€

Le conseil municipal dit que les dépenses seront affectées au compte 615528
Le conseil municipal dit que les recettes seront affectées au compte 7778

Objet: Travaux Rue de l'église demandes de subventions - DE 2020 064

Par délibération du 10 juin 2020 délibération 2020-048 le conseil municipal a retenu le projet présenté par l'ATD pour les travaux de protection des circulations piétonnes et création de place de stationnement Rue de l'église au bourg de PROVENCY.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander une subvention DETR et une subvention Amendes de police pour les postes qui peuvent être subventionnés.

A savoir: DETR: Gestion des eaux pluviales et espaces verts, Amendes de Police: Signalisation et Bordures.
Le conseil municipal charge le maire de faire les demandes de subventions sur la base du coût prévisionnel établi par l'ATD.

Le conseil municipal charge le maire de signer tout document se rapportant à ces demandes de subventions.

Objet: Travaux rue de l'église emprunt - DE 2020 065

Le Maire présente au conseil municipal le plan de financement prévu dans l'étude des travaux de la rue de l'église:

DETR	
Gestion des eaux pluviales:	18 000€
Espaces verts	5 000€

30% = 6 900€

Amendes de Police		
Signalisation	10 500€	
Bordures	25 000€	
		30% = 10 650€

Total des subventions: 17 500€

Budget Prévisionnel:

119 910€	DETR	6 900€
	Amendes de police	10 650€
	Emprunt	80 000€
	Fonds propres	<u>22 360€</u>
		119 910€

Le conseil municipal approuve ce plan de financement et autorise la réalisation d'un prêt de 80 000€.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter des offres de prêts à différents organismes.

Le conseil municipal charge le maire de solliciter plusieurs financeurs afin d'étudier les différentes offres.

Informations et questions diverses:

- Mise en place d'une Boîte à livres
- UDAF: candidature à la médaille de la famille
- SDEY travaux prévisionnels 2021
- SDIS Le Bon Samaritain
- Matériel: a été acheté une tronçonneuse et un taille haie
- Salle des fêtes: acquisition d'un fourneau
- Travaux mairie: toiture
- Table de ping pong commandée
- Travaux sur le haut du cimetière
- Défibrilateur

Délibérations du 10 septembre 2020:

Objet: SAUVIGNY LE BOIS frais de scolarité - DE 2020 055

SAUVIGNY LE BOIS participation frais services périscolaires - DE_2020_056

FORET THORY PROVENCY renouvellement certificat PEFC - DE_2020_057

FORET THORY PROVENCY Etat d'assiette vente 2021 - DE_2020_058

CCAVM rapport d'activité 2019 - DE_2020_059

CCAVM Transfert des Pouvoirs de police - DE_2020_060

Sinistre appartement rez de chaussée 24 Grande Rue Assurance - DE_2020_061

Sinistre appartement rez de chaussée 24 Grande Rue travaux - DE_2020_062

Sinistre appartement rez de chaussée 24 Grande Rue écritures comptables - DE_2020_063

Travaux Rue de l'église demandes de subventions - DE_2020_064

Travaux rue de l'église emprunt - DE_2020_065